



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur les observations faites par S. E. M. Nicolas Sarkozy, Président de la France, et rapportées par les médias internationaux le 31 août 2011, par lesquelles il a, de façon injustifiée et en se fondant sur des présomptions erronées et fallacieuses concernant les activités nucléaires pacifiques menées par l'Iran, menacé de recourir à la force contre la République islamique d'Iran, déclarant que « les ambitions militaires nucléaires et balistiques de l'Iran constituent une menace croissante qui pourrait conduire à une attaque préventive contre ses sites, ce qui provoquerait une crise majeure ».

La République islamique d'Iran se déclare vivement préoccupée à cet égard et condamne fermement cette déclaration provocante, injustifiée et irresponsable contre l'Iran, qui constitue une violation flagrante des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies et des principes de base du droit international et qui va à l'encontre de l'action menée à l'échelle mondiale aux fins de renforcer la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

L'Iran est un pays qui a pris les devants en dénonçant et en combattant les armes de destruction massive sous toutes leurs formes, y compris les armes nucléaires. Étant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République islamique d'Iran a à plusieurs reprises, notamment lors des réunions internationales consacrées à ces questions, déclaré officiellement que les armes nucléaires, qui sont des armes particulièrement meurtrières et inhumaines, n'ont aucune place dans la politique de défense nationale. De plus, depuis 1974, l'Iran n'épargne aucun effort pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Par ailleurs, je tiens à rappeler la position de mon gouvernement selon laquelle la République islamique d'Iran n'a aucune intention d'attaquer un autre pays. Cela étant, conformément au droit qui est le sien en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, l'Iran n'hésitera pas à invoquer la légitime défense pour riposter à toute attaque contre la nation iranienne et à prendre les mesures défensives nécessaires pour assurer sa protection.



Il est toutefois regrettable qu'alors que le Président de la France fait ces remarques incendiaires et profère des accusations dénuées de fondement contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran, il garde le silence sur le bilan sans précédent en matière de non-respect par le régime israélien des résolutions du Conseil de sécurité et sur ses crimes et atrocités qui constituent des crimes contre l'humanité, sans parler de la fabrication clandestine et de la détention illégale d'armes nucléaires, qui font peser une menace particulièrement grave sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khazae**
